

Quarante-deuxième session de la Conférence

Réponse du Secrétariat concernant le point 17 – Rapport d'évaluation du Programme 2021

Le Bureau de l'évaluation tient à remercier les Membres pour leurs propos aimables et se félicite de leurs déclarations, dans lesquelles ils reconnaissent l'utilité et l'impact de ses évaluations.

Concernant la question adressée par le Groupe des États d'Asie sur les conséquences que les restrictions de voyage et d'accès découlant de la covid-19 ont eues sur ses évaluations, le Bureau a en effet dû prendre différentes mesures pour mener à bien son travail. Compte tenu de la variété des situations dans les différents pays et les différentes régions et de leur évolution dans le temps, les équipes chargées de l'évaluation ont dû faire preuve de souplesse et trouver les meilleurs moyens de poursuivre leur travail. De façon générale, elles ont beaucoup plus employé des outils de collecte de données à distance tels que les entretiens, les réunions et les enquêtes en ligne, et ont redoublé d'efforts pour trouver des données factuelles dans les documents existants. Par ailleurs, les consultants locaux ou nationaux ont été davantage sollicités pour la collecte de données de terrain. Certaines équipes se sont aussi appuyées sur l'expérience de terrain des consultants nationaux et sur les données dont ceux-ci disposaient. Cette nouvelle manière de travailler a certes permis aux équipes de relever en grande partie les défis, mais il a fallu dans certains cas ajuster la portée des évaluations pour s'adapter à la réalité et préserver l'intégrité des données.

Pour ce qui est du nombre d'évaluations menées dans chaque région, le Bureau décide des pays qui doivent faire l'objet d'évaluations de programmes de pays au cas par cas, en consultation avec les bureaux régionaux. Le premier facteur déterminant est le cycle du programme – les évaluations des programmes de pays sont généralement conduites l'avant-dernière année du cycle afin d'en tirer le maximum de renseignements utiles. Parmi les autres facteurs importants figurent les besoins exprimés par les bureaux régionaux ou les bureaux de pays, par exemple, quant à la nécessité de procéder à un examen stratégique suite à un changement survenu au sein du gouvernement ou de la représentation de la FAO. Sur une période plus longue, on constate que la région Asie et Pacifique a fait l'objet d'un nombre assez satisfaisant d'évaluations, exception faite de l'exercice biennal en cours. C'est même dans cette région que l'on a réalisé le plus grand nombre (5) d'évaluations de programmes de pays au cours de l'exercice biennal précédent (2017-2018) et il est prévu d'en réaliser autant au cours du prochain exercice (2021-2022).

Quant aux projets, les règles imposent au Bureau de les évaluer si leur budget excède 4 millions d'USD. Le nombre relativement faible d'évaluations dans la région Asie et Pacifique s'explique par le fait que, par rapport à d'autres, cette région compte beaucoup plus de projets d'assistance technique à petite échelle que d'opérations sur le terrain de grande envergure. Avec la décentralisation des fonctions d'évaluation vers les bureaux de pays prévue pour l'année prochaine, ceux-ci auront une plus grande marge d'appréciation dans le choix des projets à évaluer, ce qui pourrait faire augmenter le nombre d'évaluations. Il sera alors important d'inclure ces évaluations dans le plan d'évaluation joint au cadre de programmation par pays, en consultation avec les fonctionnaires de contrepartie des administrations et les partenaires de financement, et de prévoir des crédits suffisants pour l'évaluation dans les budgets des différents projets. Le Bureau de l'évaluation et les bureaux régionaux sont en train de désigner, pour chaque région, un spécialiste régional de l'évaluation qui sera chargé des évaluations décentralisées. Le spécialiste régional de l'évaluation pour la région Asie et Pacifique devrait prendre ses fonctions dans le courant de l'année.

M. Masahiro Igarashi, Directeur du Bureau de l'évaluation